

DOSSIER DE CANDIDATURE

Formation d'aide-soignant - sous statut scolaire

Sélection Départementale du Val de Marne (94) Rentrée janvier 2021

Lycée Gutenberg - Créteil : 18 places parcours complet (FORMATION DE 18 MOIS)

Veuillez compléter ce dossier lisiblement (nom et prénom en lettres majuscules) et le retourner <u>avant le vendredi 2 octobre</u> par voie postale (cachet de la poste faisant foi) à

Lycée Gutenberg 16/18 rue Saussure 94000 CRETEIL

Vous pouvez également déposer votre dossier directement à l'accueil de l'établissement.

FICHE D'INSCRIPTION						
Nom	Prénom		Date de		naissance	
Adresse						
Ville	е		de postal		Situation de famille	
Téléphone (obligatoire)		Adresse électronique (en majuscules)				
j'étais scolarisé en 2019-2020			Nom et adresse du dernier établissement scolaire fréquenté :			
□ Je certifie que mes réponses sont exactes et honnêtes □ Je n'autorise pas l'affichage et/ou la mise en ligne des résultats						
rate Signature		ture	re (du représentant légal si candidat mineur)			

CONDITIONS DE SELECTION

Vous postulez dans un institut de formation sous statut scolaire ou par apprentissage:

- vous devez être âgé(e) de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation ;
- vous sollicitez le droit au retour en formation défini par les articles D122- 3 6 à 8 du Code de l'éducation, vous devez être âgé(e) au plus de 25 ans révolus le jour de la rentrée en formation ;
- vous souhaitez suivre la formation sous statut scolaire, vous devez avoir quitté le système scolaire depuis moins d'un an ou faire valoir vos droits au retour en formation ;
- vous souhaitez suivre la formation sous statut d'apprenti(e), vous devez être âgé(e) au plus de 29 ans révolus à la date d'entrée en formation.

Au plus tard le jour de la rentrée en formation, un certificat médical attestant que vous êtes à jour des vaccinations obligatoires et que vous ne présentez pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession d'aide-soignant établi par un médecin agrée par l'Agence Régionale de Santé. (https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france)

Vaccinations OBLIGATOIRES:

- DTP (Diphtérie Tétanos Poliomyélite),
- BCG (Tuberculose) et dernier test tuberculinique,
- Hépatite B et sérologies (prise de sang témoignant de l'immunité Anti-Hbs Anti-Hbc)

<u>Vaccinations fortement recommandées</u>: ROR (Rubéole, Oreillons, Rougeole) Coqueluche, Varicelle (si non immunisé)

	•		
	PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER *		Réservé au centre de sélection
	À CLASSER <u>STRICTEMENT</u> ET <u>A NUMEROTER</u> DANS L'ORDRE INDIQUÉ CI-DESSOUS		de selection
1.	Une photocopie de la pièce d'identité recto-verso Les titres de séjour pour les ressortissants hors UE doivent être valides pour toute la période de formation		DOSSIER COMPLET
2.	Une lettre de motivation manuscrite		□ OUI
3.	Un curriculum vitae (CV)		= 1 1011
4.	Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages.	_	
5.	Selon la situation du candidat, une copie des diplômes éventuels ou titre traduits en français		
6.	Le cas échéant, la copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaire 2018-2019 et 2019-2020		
7.	Un certificat de scolarité pour l'année 2019-2020 (pour statut scolaire)		
8.	Autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive) en lien avec la profession d'aide-soignant.		
9.	Fiche d'inscription complétée (voir première page du dossier d'inscription)		

MODALITES D'ADMISSION:

Dossier destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat

A titre exceptionnel et transitoire, pour l'année 2020, le recrutement se fera, exclusivement, sur dossier. Aucun entretien individuel ne sera programmé (Article 13 de l'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture).

LES ATTENDUS ET CRITERES NATIONAUX (Annexe de l'arrêté du 07 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture).

ATTENDUS	CRITERES			
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal			
	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit			
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer			
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe			
Aptitudes en matière d'expression écrite,	Maîtrise du français et du langage écrit et oral			
orale	Pratique des outils numériques			
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables			
de l'antinnetique	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure			
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail			

DÉROULEMENT DES SÉLECTIONS ET DES INSCRIPTIONS				
Période d'inscription	Du 17 juillet au 2 octobre 2020			
Clôture des inscriptions	2 octobre 2020			
Jurys de sélection : examen des dossiers	Du 5 octobre au 9 novembre 2020			
Jury d'admission	Au plus tard le 13 novembre 2020			
Communication des résultats avec affichage des résultats et publication sur le site internet du lycée	17 novembre 2020 à 10h			
Validation des inscriptions	26 novembre 2020			
Période d'inscription au sein de l'établissement	Jusqu'au 4 décembre 2020			
Rentrée scolaire	Semaine du 4 janvier 2021			

PRESENTATION DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANT

	RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2020	
Période d'inscription auprès des IFAS/IFAP ou, en cas de groupement, auprès de l'institut de formation pilote	Du lundi 27 avril au vendredi 29 mai 2020	
Date limite de dépôt des dossiers de candidature	Vendredi 29 mai 2020	
Jurys de sélection : examen des dossiers	Du lundi 2 juin au mardi 23 juin 2020	
Jury d'admission	Au plus tard le vendredi 26 juin 2020	
Communication des résultats	Mardi 30 juin 2020 à 14h	
Résultats du baccalauréat	Mardi 7 juillet 2020	
Validation de l'inscription	Jeudi 9 juillet 2020	
Organisation des inscriptions	Jusqu'au vendredi 17 juillet 2020. Y-compris durant cette période, dès que la liste principale est épuisée, et s'il reste des places non pourvues, le directeur fait appel à des candidats inscrits sur liste complémentaire d'autres IFAS IFAP en privilégiant les candidats admis en Île-de-France A partir du 20 juillet, l'ARS renforce la gestion des listes complémentaires	
Rentrée	Mardi 1 ^{er} septembre 2020	
Transmission à l'ARS en un seul envoi : -Déclaration de conformité de la sélection -Liste des affectations définitives des candidats -Statistiques de rentrée	Les maquettes seront transmises aux IFAS IFAP	